



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

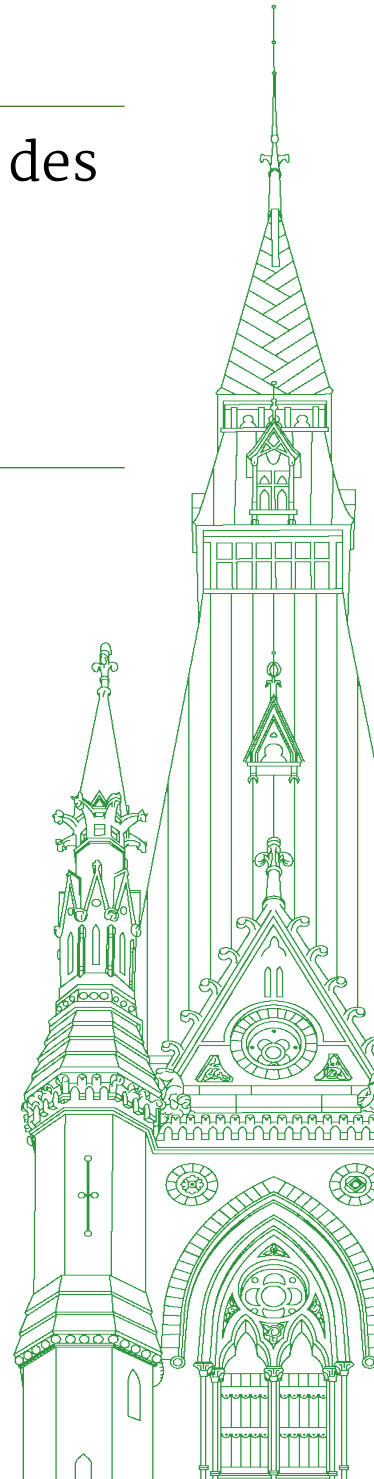
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 031

Le jeudi 30 avril 2026

Président : Chris Bittle



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 30 avril 2026

• (1105)

[Traduction]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 31^e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Conformément à l'article 81(4) du Règlement, le Comité se réunit pour étudier le Budget principal des dépenses 2026-2027.

La réunion d'aujourd'hui se tient en public, dans un format hybride, conformément au Règlement. Les députés y participent en personne dans la salle ou à distance, au moyen de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, j'aimerais demander à tous les participants en personne — comme vous le savez, je l'espère — de consulter les fiches placées sur la table. Ces mesures ont été mises en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son, ainsi que pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants. Pour ceux qui ont du mal à trouver leur fiche, ne vous inquiétez pas, parlez simplement dans le microphone et gardez votre oreillette à l'écart.... Je ne devrais pas plaisanter là-dessus.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des membres du Comité.

Tous les commentaires doivent être formulés par l'entremise de la présidence, donc monsieur le Président, si vous dites « vous », vous vous adressez à moi. C'était une blague de Président.

Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole doivent lever la main.

Madame Normandin, si vous souhaitez parler, utilisez la fonction « Lever la main ».

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui. Il y a eu quelques ajouts, alors donnez-moi un instant, s'il vous plaît.

Nous accueillons parmi nous l'honorable Francis Scarpaleggia, Président de la Chambre des communes. De la Chambre des communes, nous accueillons Eric Janse, greffier de la Chambre des communes; Jeffrey LeBlanc, sous-greffier, Procédure; Michel Bédard, légiste et conseiller parlementaire; Stéphane Aubé, administrateur en chef; Paul St George, dirigeant principal des finances; Rebekah Kletke, dirigeante principale des opérations; Benoit Dicaire, dirigeant principal de l'information; Jennifer Ruff, dirigeante principale d'audit et Carolyne Evangelidis, dirigeante principale des ressources humaines. Des porte-noms seront livrés sous peu.

Même si nous préférerions que Mme Normandin soit présente en personne, nous avons de nombreux témoins, et certains d'entre eux prennent sa place, mais je suis sûr que cela ne la dérange pas.

Je vais maintenant donner la parole au Président de la Chambre des communes pour sa déclaration préliminaire.

[Français]

L'hon. Francis Scarpaleggia (Président de la Chambre des communes): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je suis ravi d'être ici aujourd'hui.

À titre de Président de la Chambre des communes, il me revient de présenter le budget principal des dépenses de 2026-2027 pour la Chambre des communes et celui pour le Service de protection parlementaire.

Le budget principal des dépenses présenté aujourd'hui dresse la liste des fonds qui permettent à nos institutions de soutenir l'important travail effectué par les députés, sur la Colline du Parlement et ailleurs, dans le cadre de leurs fonctions diversifiées.

[Traduction]

Le Budget principal des dépenses de 2026-2027 pour la Chambre des communes s'élève à 669 millions de dollars, soit une augmentation de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation modérée reflète l'impact des pressions sur les coûts, qui sont partiellement compensées par des ajustements budgétaires liés aux résultats des dernières élections et par les gains d'efficacité relevés dans le cadre de l'Évaluation stratégique interne des opérations, ou ESIO. L'ESIO est un examen pluriannuel des services de l'Administration de la Chambre qui vise à renforcer l'excellence des services tout en contrôlant les coûts.

Le document que vous avez reçu présente les changements budgétaires d'un exercice à l'autre dans quatre catégories. La première concerne une augmentation du financement dans le cadre de la Vision et du plan à long terme et un nouveau financement pour le Programme d'enregistrement des visiteurs du public. La deuxième concerne les augmentations liées au coût de la vie et les répercussions de l'élection générale de 2025. La troisième concerne d'autres postes. La quatrième concerne l'Évaluation stratégique interne des opérations.

[Français]

La première catégorie comprend une augmentation de 1,1 million de dollars. Cela inclut des fonds pour le nouveau centre de données à distance de la Colline pour la sauvegarde de données en cas de sinistre, c'est-à-dire pour l'entretien et le cycle de vie de cette installation. Cette catégorie comprend aussi de nouveaux fonds permanents destinés à élargir l'équipe responsable de l'inscription des visiteurs au Centre d'accueil des visiteurs.

[Traduction]

La deuxième catégorie, soit les augmentations liées au coût de la vie et les répercussions de l'élection générale de 2025, représente une augmentation de 10,6 millions de dollars. Cela comprend une augmentation de 2,8 %, soit 5,9 millions de dollars, des budgets de bureau des députés et des agents supérieurs de la Chambre, du budget pour bureau de circonscription et du compte de frais de déplacement officiel, sur la base de l'indice des prix à la consommation, ou IPC, rajusté.

Le rajustement des budgets de bureau des députés et des agents supérieurs de la Chambre tient également compte d'une réduction nette de 2,7 millions de dollars pour prendre en considération les répercussions de l'élection générale. Cela comprend une réduction de 4 millions de dollars aux budgets des agents supérieurs de la Chambre à la suite du passage de quatre partis reconnus à trois et une augmentation de 1,2 million de dollars pour le supplément par électeur pour les députés représentant des circonscriptions densément peuplées.

• (1110)

[Français]

Cette catégorie comprend aussi le rajustement annuel du salaire des députés prévu par la Loi sur le Parlement du Canada. De l'ordre de 3,3 %, il est entré en vigueur le 1^{er} avril 2025 et correspond à la somme de 2,3 millions de dollars.

Enfin, elle comprend une somme de 5,2 millions de dollars pour les augmentations salariales des employés de l'Administration de la Chambre et des pages.

Pour l'année 2026-2027, le Service de protection parlementaire, ou SPP, ne demande pas de crédits supplémentaires dans le cadre du budget principal des dépenses. Le SPP peut facturer des services, et nous comptons utiliser ces revenus supplémentaires pour compenser les dépenses. Toutefois, le SPP envisage d'apporter quelques rajustements qui concernent le régime d'avantages sociaux des employés.

[Traduction]

Pour l'exercice 2026-2027, le montant pour le régime d'avantages sociaux des employés prévu par la loi a augmenté de 1,3 million de dollars, ce qui porte le budget total à 120,9 millions de dollars.

Les trois autres rajustements du régime d'avantages sociaux des employés du Service de protection parlementaire, ou SPP, sont les suivants.

D'abord, des fonds seront transférés du poste des dépenses de fonctionnement et d'entretien au poste des dépenses accrues liées aux heures supplémentaires. Ce changement permet de mieux aligner les budgets sur les dépenses et d'augmenter le régime d'avantages sociaux des employés de 179 802 \$.

Deuxièmement, les revenus liés aux services offerts augmentent, passant de 1,5 million de dollars à 2 millions de dollars. Cette augmentation se traduit par une hausse de 164 000 \$ pour le régime d'avantages sociaux des employés.

[Français]

Dans un troisième temps, il s'agit d'une augmentation destinée au régime d'avantages sociaux des employés, comme le prescrit le Secrétariat du Conseil du Trésor. Cette augmentation, qui passe de 15,3 % à 16,4 %, représente une somme de 969 687 \$.

Dans l'ensemble, ces rajustements n'ont aucune incidence sur les crédits du SPP, qui demeureront à 106 millions de dollars. C'est la volonté du SPP de ne pas solliciter de fonds supplémentaires, tout en maintenant un niveau de service de sécurité essentiel pour toute la communauté parlementaire.

Monsieur le président, c'est ce qui conclut le survol du Budget principal des dépenses de 2026-2027 de la Chambre des communes et du Service de protection parlementaire. Nous serons ravis de répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Je tiens simplement à signaler au Président de la Chambre que nous accordons généralement cinq minutes aux témoins pour prendre la parole. Personne n'a invoqué le Règlement, alors gardez cela en tête, au cas où quelqu'un dans cette salle invoquerait l'article 31 du Règlement.

Des députés: Oh, oh!

L'hon. Francis Scarpaleggia: Oui, nous avons déjà prévu le coup.

Le président: C'est une excellente nouvelle.

La parole est maintenant à M. Cooper. Vous avez six minutes.

Michael Cooper (St. Albert — Sturgeon River, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Merci, monsieur le Président.

Je poserai mes questions au Bureau; que celui ou celle qui souhaite y répondre le fasse.

Il est formellement interdit aux députés de bénéficier des dépenses qu'ils facturent à la Chambre des communes. Est-ce exact?

L'hon. Francis Scarpaleggia: Oui.

Michael Cooper: C'est précisément ce qu'a fait la députée Lori Idlout lorsqu'elle a facturé à la Chambre des communes des cadeaux qu'elle avait achetés auprès d'une entreprise dont elle est l'unique propriétaire — Carvings Nunavut. Elle l'a fait non pas une fois, ni deux fois, mais à quatre reprises, pour un montant total de 1 756 \$, qu'elle a fait payer aux contribuables.

Mme Idlout affirme avoir depuis remboursé cette somme. À quelle date ce remboursement a-t-il eu lieu?

• (1115)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Je n'ai pas cette date précise.

Eric Janse (greffier de la Chambre des communes): Si je me souviens bien, c'était quelques jours plus tard.

Monsieur St George, connaissez-vous la date?

Paul St George (dirigeant principal des finances, Chambre des communes): Je n'ai pas la date précise sous la main.

Eric Janse: Nous allons vérifier cela pendant que vous continuez à poser vos questions, et nous y reviendrons.

Michael Cooper: Mon collègue M. Barrett a écrit au Président, à titre de président du Bureau de régie interne, le 14 mars 2026, pour signaler ces frais inappropriés. Le remboursement a-t-il eu lieu après cette lettre?

Eric Janse: Oui.

Michael Cooper: Elle n'a remboursé la somme qu'après s'être fait prendre à empocher l'argent.

Quel est le nom qui figurait sur le remboursement présenté? Était-ce Mme Idlout, ou était-ce une autre personne ou entité?

Eric Janse: Je n'ai pas cette information sous la main. Nous devons la trouver et vous la transmettre ultérieurement.

Michael Cooper: Si vous le pouvez, tâchez de nous fournir cette information.

Lorsqu'un député soumet à la Chambre des communes une demande de remboursement de dépenses de bureau supérieures à 1 000 \$, il doit approuver personnellement cette demande. Est-ce exact?

L'hon. Francis Scarpaleggia: C'est ce que je crois comprendre. C'est ce que je fais.

Michael Cooper: C'est exact.

Le 27 août 2025, Mme Idlout a effectué un achat de 1 380 \$ auprès de sa propre entreprise, une dépense qui a ensuite été soumise à la Chambre des communes pour remboursement. Pour confirmation, Mme Idlout aurait dû approuver cette demande de 1 380 \$. Est-ce exact?

L'hon. Francis Scarpaleggia: Il serait logique de le supposer, oui.

Michael Cooper: De plus, Mme Idlout a effectué deux autres achats, l'un de 150 \$ auprès de sa propre entreprise en janvier 2025 et un autre de 76 \$ auprès de sa propre entreprise le 25 juin 2025, qui ont été imputés au budget de son bureau. Ces cadeaux ont-ils été facturés par Mme Idlout personnellement ou par un membre de son personnel agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués?

L'hon. Francis Scarpaleggia: Je ne dispose pas de cette information.

Eric Janse: Encore une fois, nous devons trouver cette information et la transmettre ultérieurement au Comité.

Michael Cooper: Si vous le pouvez, tâchez de nous fournir cette information.

Mme Idlout a acheté ces cadeaux quelques semaines avant et après les élections générales de l'année dernière, qu'elle a remportées avec seulement 41 voix d'avance. Les politiques de la Chambre stipulent qu'aucun cadeau ne peut coûter plus de 150 \$. Cela signifie qu'elle a dû s'offrir au moins 12 cadeaux distincts provenant de son entreprise pour les distribuer. Avez-vous des informations sur les personnes à qui elle a offert ces cadeaux?

L'hon. Francis Scarpaleggia: Je ne dispose personnellement d'aucune information à ce sujet.

Michael Cooper: Est-ce une situation que le Bureau de régie interne examine?

Eric Janse: La situation a été soulevée lors de la dernière réunion du Bureau, et elle sera à nouveau abordée lors de la prochaine réunion.

Michael Cooper: D'accord.

D'après ce que je comprends, M. Barrett a demandé au Bureau de régie interne de se pencher sur la situation. De quels pouvoirs le Bureau dispose-t-il? Quelles mesures correctives le Bureau peut-il imposer?

Eric Janse: Je vais laisser notre légiste, Michel Bédard, répondre à cette question.

Michel Bédard (légiste et conseiller parlementaire, Chambre des communes): Le Bureau de régie interne est responsable des affaires administratives et financières de la Chambre des communes et des députés. Il n'a pas le pouvoir d'imposer des amendes ou d'imposer des sanctions, mais il peut prendre des mesures dans le cadre de ses pratiques. Le Bureau peut toujours renvoyer une affaire devant une autre instance s'il estime que cette affaire doit être réglée.

Dans des cas similaires par le passé, lorsque le Bureau a demandé le remboursement de dépenses, ces remboursements ont généralement suffi à régler la situation et le Bureau n'a pris aucune autre mesure.

Michael Cooper: Sur ce dernier point, le Bureau a-t-il déjà demandé à un député de rembourser un montant supérieur à la juste valeur marchande des ressources utilisées de manière inappropriée?

Michel Bédard: Lorsque l'administration a informé le Bureau de régie interne des mesures appropriées qui seraient suffisantes pour régler une dépense non conforme au règlement, le remboursement a été calculé sur la base d'une évaluation effectuée conformément à la juste valeur marchande.

Michael Cooper: Je voudrais faire remarquer, pour conclure, que Mme Idlout prétend que ces dépenses ont été réclamées par erreur. Cette affirmation ne tient tout simplement pas la route, étant donné qu'il s'agissait d'une demande de remboursement de 1 380 \$ qu'elle aurait dû approuver personnellement. Elle a peut-être également approuvé personnellement les trois autres achats.

Elle savait exactement ce qu'elle faisait. Elle a signé la demande de remboursement. Elle a facturé ces achats aux contribuables et pensait pouvoir s'en tirer à bon compte. Ce n'est qu'après s'être fait prendre qu'elle a fait marche arrière et a remboursé l'argent. Son affirmation n'a aucune crédibilité.

• (1120)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cooper.

Nous passons maintenant à Mme Brière.

[Français]

Madame Brière, vous avez la parole pour six minutes.

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour messieurs. Je vous remercie de votre présence ce matin et de tout le travail que vous effectuez à tous les niveaux, tant pour assurer notre sécurité que pour le bon fonctionnement de la Chambre.

Monsieur le Président, comment les priorités budgétaires de cette année reflètent-elles l'évolution des risques auxquels le Parlement fait face, notamment en matière de sécurité et de menaces hybrides?

L'hon. Francis Scarpaleggia: Je pense que c'est une question qui s'adresse à MM. Monette ou Dicaire, parce qu'elle touche l'informatique.

Mitch Monette (directeur, Service de protection parlementaire): Je vous dirais que ça fait partie des responsabilités du Bureau du sergent d'armes et de la sécurité institutionnelle, ainsi que des nôtres, au Service de protection parlementaire.

Je peux parler de l'environnement de sécurité, puis des efforts qui sont faits en général, sachant que nous témoignons en séance publique aujourd'hui.

Il est clair que dans notre budget, particulièrement dans le dernier, il y a eu une augmentation pour les programmes qui contribuent justement à la sécurité de chacun des parlementaires sur la Colline même. Nous avons ajouté des programmes pour nous assurer que nos parlementaires se sentent en sécurité en arrivant dans la zone de la Colline. Nous avons créé un programme qui s'appelle *Walk Safe*, qui est un programme de accompagnement, pour nous assurer que chaque parlementaire qui s'approche de la Colline du Parlement se sent complètement en sécurité.

Nous avons aussi ajouté beaucoup d'effectifs pour la formation de nos membres. Je suis content de vous annoncer que nous avons récemment reçu les clés de notre nouveau centre de formation du SPP, dont nous avons tenu la grande ouverture récemment. Ça va augmenter notre capacité de bien former notre personnel et de créer des scénarios qui permettront à nos membres de se familiariser avec nos fonctions.

Nous élaborons aussi depuis quelques années un programme ultra-robuste d'exercices, dans le cadre duquel nous proposons des exercices qui reproduisent des situations auxquelles nous pourrions faire face sur la Colline. Nous travaillons avec nos partenaires de l'interne et de l'extérieur de façon à créer une interopérabilité qui nous permettra de nous soutenir les uns les autres advenant un incident sur la Colline.

Je vais céder la parole à M. Dicaire pour qu'il vous parle de ce que le Bureau du sergent d'armes peut faire.

Benoit Dicaire (dirigeant principal de l'information, Chambre des communes): Merci, monsieur Monette.

Je vais parler des éléments de cybersécurité.

Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec le Bureau du sergent d'armes sur l'interférence étrangère ainsi qu'en partenariat avec des représentants de la sécurité nationale.

La cybersécurité demeure une priorité essentielle pour la Chambre des communes. Le Parlement demeure une cible de choix pour des acteurs très sophistiqués. Donc, les investissements que vous voyez pour ce que nous avons présenté il y a quelques années contribuent de façon importante au maintien de l'infrastructure nécessaire au déroulement sécuritaire des débats de la Chambre des communes ainsi qu'à la continuité des activités de l'institution, peu importe les vecteurs de risque. Donc, ces investissements visent à protéger le Parlement et à garantir la continuité des activités parlementaires.

• (1125)

L'hon. Élisabeth Brière: Je vous remercie beaucoup de cette réponse.

Nous sommes dans un contexte de restrictions budgétaires. Le Président de la Chambre nous a dit que vous ne demandiez pas de fonds supplémentaires. Alors, comment arriverez-vous à assurer la

sécurité et la protection sur la Colline de façon adéquate sans avoir recours à des fonds supplémentaires?

Mitch Monette: Nous avons un budget assez important qui nous permet d'atteindre tous nos objectifs de sécurité. Nous avons éliminé certains programmes, pour ainsi dire, étant donné que nous voulons étoffer tous nos programmes qui sont maintenant en place avant d'en considérer d'autres. Nous sommes satisfaits de notre budget actuel, qui nous permet d'atteindre tous ces objectifs.

Comme je vous l'ai dit, nous continuons d'améliorer notre programme de formation, ainsi que notre programme d'exercices. Nous avons récemment ajouté des unités canines. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué récemment, mais c'est un élément qui n'avait pas de coût, puisque nous travaillons en collaboration avec la GRC. Alors, quelques fois par semaine, vous pouvez voir des unités canines au poste de contrôle des véhicules.

Eric Janse: J'aimerais juste ajouter que, du côté de la Chambre des communes, comme le Président l'a mentionné dans ses remarques au début, nous avons fait une soumission au Bureau de régie interne en mars, afin d'obtenir beaucoup plus de ressources pour la sécurité, non seulement ici à Ottawa, sur la Colline du Parlement, mais aussi autour des bureaux de circonscription et des résidences des parlementaires, ainsi que pour la cybersécurité. Ça nous a beaucoup aidés.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

J'ai une remarque à faire. Les microphones sont très sensibles, donc mesdames et messieurs les témoins, si vous manipulez du papier ou parlez avec vos mains, faites simplement attention à ne pas toucher le microphone. Cela peut être très bruyant pour nos interprètes.

La parole est maintenant à Mme Normandin, pour cinq minutes.

[Français]

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma première question porte sur la cybersécurité. Elle s'adresse donc peut-être à M. Dicaire.

Je comprends qu'il y a probablement des mesures mises en place par le Parlement pour protéger les données des députés à même les systèmes que le Parlement gère. Cependant, il y a une dizaine de jours, Canada Vie, l'assureur des députés, a été victime d'une attaque par rançongiciel.

Alors, j'aimerais vous entendre sur la façon dont la Chambre est capable de gérer la sécurité des données des députés du Parlement, lorsque ces données peuvent notamment être hébergées par des acteurs externes.

Benoit Dicaire: C'est une excellente question, madame Normandin.

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires de sécurité nationale, surtout lorsqu'il s'agit de données hébergées à l'extérieur de l'enceinte parlementaire.

Pour ce qui est de cet incident en particulier, il a touché un service qui est obtenu par le gouvernement du Canada, par l'entremise du Conseil du Trésor. Par conséquent, ma collègue Mme Evangelidis, la dirigeante principale des ressources humaines, et moi-même, puisque c'est un service de gestion des ressources humaines, travaillons étroitement avec le Conseil du Trésor pour comprendre l'étendue des répercussions que cet incident pourrait avoir sur les députés et pour prendre les mesures nécessaires pour intervenir, au besoin.

Cela dit, la proactivité demeure un pilier important de notre stratégie de cybersécurité. Alors, nous devons apprendre de ce type d'attaque qui a eu lieu en dehors de l'enceinte parlementaire, et nous devons aussi informer les députés. Nous travaillons sur une campagne d'information pour aider les députés à mieux gérer les répercussions liées à ce type d'incident, sur lequel ils ont peu de contrôle.

Christine Normandin: Merci. Je vais poursuivre un peu dans la même veine.

J'imagine que ce genre d'attaque fait partie de ce qui va permettre, dans les apprentissages, de déterminer les mesures de prévention qui vont être prises par le Parlement à l'avenir. Cependant, lorsqu'on décide de choisir un fournisseur de services externes, est-ce qu'on fait une analyse en amont de sa capacité à résister à ce genre d'attaque, ou une évaluation de son niveau de cybersécurité?

• (1130)

Benoit Dicaire: Encore une fois, c'est une excellente question, madame Normandin.

Je peux vous assurer qu'il y a des exigences en vigueur, surtout pour les contrats de la Chambre. Je vais parler des contrats dont la Chambre est vraiment titulaire. Nous avons des exigences très précises concernant la posture de sécurité et la gestion des données. Dans ce cas-ci, pour nos collègues du gouvernement du Canada et du Conseil du Trésor, ces mêmes exigences s'appliquent dans le contexte de ces contrats, où on parle d'une grande quantité de données, parfois très critiques, qui pourraient être fournies. Alors, les mêmes exigences se retrouvent dans les contrats de nos collègues du gouvernement du Canada.

Christine Normandin: Monsieur Dicaire, le Président a parlé dans son allocution d'ouverture de centres de données à distance visant à assurer une forme de redondance, de sécurité, de protection des données pour ne pas qu'elles soient perdues.

En ce qui concerne le stockage des données, une partie ou l'ensemble des données sont-elles hébergées sur le territoire canadien plutôt qu'à l'extérieur? Si ce n'est pas le cas, est-ce que c'est quelque chose qui est analysé?

Le coût de l'hébergement des données sur le territoire canadien, notamment pour les protéger contre le *CLOUD Act* américain, pourrait-il représenter un obstacle à l'hébergement en territoire canadien?

Benoit Dicaire: Pour répondre à votre question, je vais m'en tenir à donner un peu de contexte.

La résilience opérationnelle au Parlement est très importante. Comme vous le savez, les travaux qui ont cours sur la Colline représentent le plus grand chantier de construction au Canada en ce moment. Il n'était donc pas idéal d'héberger des données sur le site d'un tel chantier, car ça entraînait des risques supplémentaires. La

stratégie du Parlement a été de prévoir une certaine résilience afin que nous puissions maintenir certaines données.

La plupart des données parlementaires sont publiques et nous en préconisons l'hébergement au Canada. C'est la condition. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas, et ce, pour plusieurs raisons que je n'expliquerai pas aujourd'hui.

La plupart des données du Parlement sont hébergées sur le campus de la Cité parlementaire, et l'ajout du centre de données que nous avons mis en place en 2023-2024 nous a permis d'être capables de réagir à une variété de risques pour la sécurité afin de permettre la continuité des activités du Parlement.

Je vous confirme que nous préconisons l'hébergement des données dans des centres situés au Canada et que nous nous efforçons d'offrir le plus haut degré de résilience possible, peu importe les situations.

Christine Normandin: Merci, monsieur le président.

Je garderai mes secondes pour le prochain tour de parole.

[Traduction]

Le président: D'accord.

C'est maintenant au tour de M. Van Popta. Vous disposez de cinq minutes.

Tako Van Popta (Langley Township — Fraser Heights, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

Je ne sais pas trop à qui s'adresse cette question. Je vais la poser au Bureau.

Dans le cadre de vos processus de budgétisation et d'évaluation, avez-vous eu l'occasion de mesurer le coût supplémentaire des séances parlementaires hybrides? Je me réfère à un rapport du Bureau du directeur parlementaire du budget datant d'il y a cinq ans. Il est désormais complètement dépassé. C'était à l'époque où nous étions en pleine pandémie et où on a commencé à tenir des séances parlementaires hybrides pour permettre au Parlement de continuer à fonctionner.

Selon ce rapport, le coût de fonctionnement récurrent s'élevait à 4,6 millions de dollars. Ce chiffre incluait le Sénat. Je crois savoir que le Sénat ne tient plus de séances hybrides à l'heure actuelle, mais des économies substantielles avaient été réalisées, principalement grâce au fait que les députés et les sénateurs ne se déplaçaient pas et restaient chez eux. Les économies nettes étaient de 6 millions de dollars.

Comme je l'ai dit, ces chiffres sont désormais complètement dépassés. Ma question est la suivante: suivons-nous le coût du Parlement hybride maintenant que nous pourrions probablement travailler sans l'utiliser.

Je ne sais pas à qui s'adresse cette question.

Eric Janse: Je vais commencer, puis je passerai la parole à mon collègue, M. Aubé.

Il est certain que le maintien d'un Parlement hybride a un coût. Qu'il soit utilisé par une personne ou plusieurs personnes, le coût est pratiquement le même.

Nous pouvons fournir quelques chiffres sans dévoiler de secrets. La question a récemment été examinée par le sous-comité du Bureau chargé de notre évaluation stratégique interne des activités, afin de déterminer si des gains d'efficacité pourraient être réalisés en adoptant une approche hybride différente.

Je passe la parole à M. Aubé.

Stéphan Aubé (administrateur en chef, Chambre des communes): Pour 2026-2027, nous prévoyons que le coût des séances hybrides s'élèvera à environ 7,4 millions de dollars. C'est le coût différentiel pour notre budget lié à la prestation de ce service.

Comme vous l'avez souligné, ce coût s'élevait initialement à environ 5 millions de dollars en 2023. Nous en sommes maintenant à 7,4 millions de dollars, à la suite d'une décision du Bureau visant à garantir que nous puissions faire face à une augmentation du nombre de réunions de comités par rapport à la période pré-pandémique. C'est la raison pour laquelle ce montant a atteint ce niveau.

Nous nous efforçons en permanence d'examiner et d'évaluer s'il existe des possibilités d'amélioration, comme l'a mentionné le greffier. Nous menons actuellement des examens, et c'est l'un des services qu'on nous a demandé d'évaluer. Nous sommes en train d'examiner s'il existe des possibilités de gains d'efficacité.

• (1135)

Tako Van Popta: Quelqu'un évalue-t-il le nombre de députés qui utilisent réellement le Parlement hybride? Je sais qu'il est parfois utilisé à la fin du vote électronique de 10 minutes, et le Président de la Chambre le sait. Il demande toujours à ceux qui ont rencontré des difficultés de lever la main. De temps à autre, quelqu'un en ligne signale avoir rencontré des difficultés. C'est utile à cet égard, mais si c'est là la seule raison pour laquelle le Parlement hybride est utilisé, nous pouvons certainement trouver un moyen plus efficace et plus rentable de résoudre ce problème mineur.

Eric Janse: Cette question comporte peut-être deux volets.

Le premier concerne l'utilisation par les députés. Que ce soit en comité ou à la Chambre, les députés ont toujours la possibilité de participer virtuellement. De plus, en ce qui concerne les comités, il y a les témoins. Dans l'ensemble, les procédures mises en place pour accueillir un témoin avant une réunion de comité sont les mêmes que celles qui s'appliquent aux députés qui y participent. Une grande partie des ressources et des coûts liés aux réunions hybrides concerne autant les témoins que les députés participants.

Je ne sais pas si M. Aubé ou M. Dicaire ont quelque chose à ajouter.

Stéphan Aubé: Nous utilisons également le mode hybride comme mécanisme de résilience pour le vote électronique.

Comme vous le savez, à la Chambre, si un député éprouve des problèmes avec l'application, nous recourons au mode hybride afin de garantir que le député est bien la personne qui a voté; ce service est donc désormais intégré au processus à la Chambre.

Tako Van Popta: Je comprends la différence. Dans les comités, les réunions hybrides sont probablement très efficaces — certainement pour nos témoins, puisque Mme Normandin peut participer avec nous aujourd'hui —, mais la possibilité pour les témoins de participer en ligne existait déjà avant la pandémie. C'est ce que je crois comprendre. Avons-nous vraiment besoin d'une infrastructure hybride complète juste pour cela?

Eric Janse: Cela constitue quasiment une question politique que les députés de la Chambre doivent trancher. Il a été décidé de maintenir le mode hybride.

Vous avez tout à fait raison de dire qu'auparavant, avant la pandémie, les témoins pouvaient comparaître virtuellement. La plupart du temps, ils devaient se rendre dans des lieux particuliers au Canada pour le faire, alors qu'aujourd'hui, tant qu'ils disposent d'une connexion Internet et d'un équipement adéquats, ils peuvent participer depuis pratiquement n'importe où. Auparavant, il y avait des limites quant au nombre de comités pouvant entendre des témoins virtuellement, alors qu'aujourd'hui, tout comité qui siège peut recourir à cette option. Tout cela nécessite des ressources.

Il est certain que si l'on décidait de réduire cela d'une manière ou d'une autre, cela aurait des répercussions sur les ressources, mais encore une fois, c'est davantage une question politique.

Tako Van Popta: Très bien.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Vandenberg pour cinq minutes.

Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest — Nepean, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

À ce propos, j'ai dû subir une intervention chirurgicale et j'ai pu participer en mode hybride, ce que je trouve très utile.

J'ai une question. Il y a environ deux ans, en mai 2024, le sergent d'armes a déclaré publiquement que le harcèlement à l'encontre des députés avait augmenté de 800 %, tant en ligne que physiquement. À l'époque, il avait indiqué qu'il n'y avait pas suffisamment de ressources pour surveiller et gérer ce problème. Je me demandais si vous pourriez nous dire ce qui s'est passé entretemps au cours de ces deux années.

De plus, avez-vous réalisé une analyse comparative entre les sexes plus sur la nature de ces menaces? Existe-t-il des données ventilées par sexe sur les menaces visant les députés des deux sexes, ainsi que les personnes ayant des identités différentes?

Eric Janse: Je vais répondre en premier, madame Vandenberg, puis je vais passer la parole à M. Mellon, qui est notre sergent d'armes adjoint. Malheureusement, le sergent d'armes lui-même ne pouvait pas être présent aujourd'hui.

Comme je l'ai mentionné, une demande a été faite au Bureau de régie interne un peu plus tôt cette année pour une augmentation considérable des ressources. Une partie de cette augmentation visait spécifiquement à répondre aux problèmes que vous venez de soulever.

Monsieur Mellon, vous pourriez peut-être nous donner quelques détails sur la répartition de ces ressources et sur ce qui est fait concrètement à cet égard.

Paul Mellon (agent principal, gestion des risques et des enquêtes, Opérations de la sécurité institutionnelle, Chambre des communes): Nous avons accru nos effectifs, non seulement au sein de notre équipe chargée du renseignement de sources ouvertes, mais aussi de celle du sergent d'armes adjoint, pour y ajouter des enquêteurs, afin de gérer non seulement l'augmentation des comportements menaçants, mais aussi celle des messages en ligne nuisibles, malveillants et misogynes.

À cet égard, nous disposons d'un système de gestion des dossiers très performant qui nous permet de mettre en corrélation les incidents et les dossiers. Nous pouvons faire la distinction entre différentes catégories, par exemple si les messages sont misogynes, etc. Nous pouvons extraire ces informations si nous le voulons.

• (1140)

Anita Vandenberg: Il serait intéressant pour le Comité de prendre connaissance de cette différence, particulièrement entre les sexes. Si cela touche davantage les femmes députées, il serait très intéressant de le savoir.

Paul Mellon: Nous pouvons vous fournir ces informations.

Anita Vandenberg: J'ai également noté qu'il y a deux ans, le gouvernement du Canada a versé 50 millions de dollars au Service de police d'Ottawa précisément pour assurer une présence sur la Colline, et nous l'avons effectivement constatée. Dans la mise à jour économique du printemps, publiée cette semaine, on prévoit également une enveloppe supplémentaire de 3 millions de dollars par an pour assurer la sécurité lors de manifestations et d'événements, car la Cité parlementaire se trouve ici dans la ville d'Ottawa. En tant que députée locale, j'aimerais beaucoup connaître la façon dont cela se passe et comment ces mesures s'articulent entre elles.

Je sais qu'il existe déjà des mesures de sécurité appliquées par la Gendarmerie royale du Canada, ou GRC, le Service de police d'Ottawa et le Service de protection parlementaire, ou SPP. Pourriez-vous nous dire si les 50 millions de dollars supplémentaires qui ont été alloués sont utiles?

Mitch Monette: C'est une question intéressante.

Nous travaillons en étroite collaboration avec ce qu'on appelle désormais la police du district parlementaire d'Ottawa. Elle est passée d'une très petite unité à une unité dont la couverture s'étend chaque jour davantage.

Nous travaillons chaque jour... en matière d'échange de renseignements. Ses membres se joignent à nous chaque matin pour nos séances d'information générale. Nous échangeons des communications radio. Nous avons des groupes de discussion en ligne. Ils participent à une formation polyvalente. Ils sont à la table avec nous lors de nos exercices. Ils sont plus que de simples collègues maintenant. Ils sont très bien intégrés à notre équipe, et nous travaillons et échangeons des renseignements quotidiennement et régulièrement.

Je peux vous dire que, grâce à cette collaboration, la sécurité à l'intérieur et autour de la Cité parlementaire est meilleure. Grâce à l'approche plus proactive du SPP et à sa collaboration très étroite avec le Service de police d'Ottawa et la GRC, nous estimons que le service offert aux parlementaires est meilleur, c'est certain.

Le président: Je suis désolé de vous interrompre. Ces microphones sont très sensibles. Vous n'avez pas besoin de vous en approcher.

Veuillez continuer.

Anita Vandenberg: Je viens de réintégrer ce comité. J'en ai fait partie de 2015 à 2017. À l'époque, le fait que la GRC prenne en charge la sécurité assurée par le SPP était tout nouveau. À ce moment-là, certains s'inquiétaient du fait que les agents de la GRC rendaient directement compte au chef de la GRC et, par conséquent, à l'exécutif, c'est-à-dire au gouvernement. Il y avait des préoccupations concernant l'indépendance du Service de protection parlementaire. Je me demandais si vous pourriez nous donner un

aperçu de la façon dont cela a évolué au cours des 10 dernières années.

Le président: Faites-le très rapidement.

Mitch Monette: Je peux vous assurer que je suis le dernier membre de la GRC de l'époque encore en poste.

Bien sûr, au début, lorsque le SPP a été créé, la GRC a joué un rôle important dans la création de ce nouveau service, l'élaboration des politiques, la formation et tout cela. Au fil du temps, le rôle de la GRC a diminué.

En ce qui concerne les rapports...

Le président: Je dois vous interrompre ici. Je m'excuse. Nous aurons encore beaucoup de temps pour les questions.

Nous allons maintenant passer à Mme Normandin.

Comme nous disposons d'une heure et demie, vous avez cinq minutes.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Moi aussi, je voudrais continuer sur la sécurité physique des parlementaires et des incidents qui se produisent contre des élus. Je comprends que l'année dernière, un rapport a été publié dans les médias dans lequel on a parlé de 1 300 incidents contre des parlementaires ou des officiels en 2022. Il y a eu une hausse en 2023, avec 2 600 incidents, et on se dirigeait vers 3 500 incidents en 2024.

J'aimerais entendre votre avis sur la tendance. Est-ce que, dans la période 2025-2026, on sent encore une augmentation du nombre d'incidents qui touchent des élus?

J'aimerais aussi savoir de quelle façon les statistiques sont compilées. Qui est responsable de recevoir les informations, de les compiler et de mettre à jour les statistiques? Est-ce que c'est un service particulier? Est-ce que c'est la GRC ou le Service de protection parlementaire qui tient ces statistiques? Je suis curieuse.

• (1145)

Paul Mellon: En ce qui concerne la dernière partie de votre question, les statistiques pour les menaces et les dossiers qui ont rapport aux députés sont compilées par le Bureau du sergent d'armes et de la sécurité institutionnelle. Nous travaillons étroitement avec la GRC et avec nos partenaires de sécurité, et nous faisons un dossier complet de tous les dossiers qui ont rapport aux députés.

Alors, c'est vraiment notre bureau, qui travaille avec la GRC, avec le Service de protection parlementaire et avec tous ses autres partenaires, qui garde ces statistiques.

En ce qui concerne la première partie de votre question, parce qu'il y a eu une élection récemment, on dirait que le nombre de dossiers relatifs aux menaces a un peu diminué. On a atteint un plateau, mais ça ne prendrait pas grand-chose pour que ça remonte. Le nombre d'incidents est au même niveau qu'en 2024. En 2025, il a baissé un tout petit peu et il est pas mal stable.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Un peu en lien avec ça, comme il y a tout de même plusieurs incidents qui arrivent, j'aimerais entendre votre avis sur l'augmentation ou non du nombre d'agents responsables de la sécurité des parlementaires. Dans les remarques préliminaires, il a été question des heures supplémentaires.

Est-ce qu'il y a un gros roulement d'employés au Service de protection parlementaire? Le cas échéant, est-ce qu'il est nécessaire de recourir aux heures supplémentaires davantage que par le passé? Pourriez-vous me brosser un tableau de l'état de la situation?

Mitch Monette: C'est une question assez complexe étant donné que notre effectif dépend beaucoup de l'environnement lui-même.

Il est clair qu'au jour le jour, nous avons un effectif de base. Selon la menace ou le risque, nous allons l'augmenter. C'est progressif. Quand les chambres siègent, il est évident que nous l'augmentons. De plus, avec les heures de présence, nous devons apporter plus d'effectifs. On détermine tout ça à l'interne.

En ce qui concerne nos chiffres, je vous dirais qu'en gros, nous en sommes satisfaits. Il est très difficile de déterminer la taille de l'effectif requis selon la situation, qui fluctue de façon régulière. Lorsqu'on atteint un certain plateau ou qu'on observe une tendance, nous pouvons commencer à reconsidérer la taille de l'effectif. Cependant, pour l'instant, je dirais que nous sommes satisfaits de la quantité de nos membres. Nous pouvons très facilement faire notre travail avec la taille de l'effectif que nous avons maintenant.

Peut-être que M. Savard peut vous parler des heures supplémentaires.

Éric Savard (dirigeant principal des finances, Service de protection parlementaire): Absolument.

À la suite de ce budget principal des dépenses, notre budget pour les heures supplémentaires a augmenté pour passer à 3,3 millions de dollars. Donc, c'est un élément de notre budget.

Par contre, historiquement, le Service de protection parlementaire a tout le temps eu des dépenses d'heures supplémentaires de plus de 5,6 millions de dollars. Pour l'année qui vient juste de se terminer, les dépenses en heures supplémentaires étaient de 7 millions de dollars, ce qui vous donne un aperçu. Cependant, durant certaines années où il y a eu beaucoup de grabuge, si on veut, les dépenses en heures supplémentaires ont augmenté jusqu'à 11 millions de dollars. Donc, ce sont des dépenses que nous devons gérer à l'interne.

Nous avons une certaine flexibilité dans nos budgets, mais à la suite de ce budget principal des dépenses, nous avons décidé d'augmenter notre budget de base pour les heures supplémentaires, parce que c'est un élément courant et constant. Les jours fériés mènent à des heures supplémentaires. C'est un élément incontournable.

Pour le reste, ça dépend vraiment des opérations au jour le jour, de la menace qui se produit et des événements. Les années où on a eu des activités de la fête du Canada sur la Colline, il y a eu énormément plus d'heures supplémentaires.

Christine Normandin: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Monette, je comprends que vous avez probablement passé les 20 premières années de votre carrière à parler directement dans un émetteur-récepteur radio, et nous apprécions votre service et votre engagement envers la sécurité publique.

Monsieur Calkins, vous avez cinq minutes.

• (11:50)

Blaine Calkins (Ponoka —Didsbury, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Monette, si vous trouvez le président désagréable, n'hésitez pas utiliser contre lui les codes 10-28 et 10-29 quand bon vous semble et voyez ce qui se passe.

Je vais poser quelques questions pour revenir à la question du coût du mode hybride. Pourrions-nous obtenir des statistiques sur son utilisation, simplement pour éclairer le Comité? Je ne cherche pas à insinuer quoi que ce soit de négatif. J'étais malade il y a deux semaines, et j'ai en fait participé virtuellement aux réunions de notre comité les deux jours, à ce moment-là, car je ne voulais pas contaminer qui que ce soit, mais je suis vraiment curieux de savoir quel est le taux d'utilisation, car dans l'ensemble, tout le monde semble être retourné au travail. Je sais que la situation était différente à l'époque. J'aimerais qu'un membre de votre équipe nous transmette cette information.

Je voudrais aussi nuancer un peu les choses. J'imagine, monsieur Aubé, que vous êtes la personne la mieux placée pour répondre à cette question. Avant l'arrivée de Zoom, avant l'avènement du Parlement virtuel puis du Parlement hybride, les comités avaient la possibilité... Il y avait des salles de comité équipées pour les vidéoconférences et les téléconférences. Maintenons-nous encore cette technologie, ou a-t-elle été entièrement remplacée par ce que nous utilisons aujourd'hui?

Stéphan Aubé: Nous avons entièrement remplacé l'infrastructure des salles de comité. Si vous vous souvenez bien, avant la pandémie, nous avions des studios partout au Canada que nous louions...

Blaine Calkins: Je m'en souviens très, très bien. C'était très rudimentaire. La pandémie de COVID a en fait entraîné une avancée considérable en matière de capacités technologiques au sein des comités et à la Chambre. C'est pourquoi je me pose la question. Nous nous sommes débarrassés de l'ancien système...

Stéphan Aubé: Oui.

Blaine Calkins: Maintenant, chaque salle de comité de la Chambre peut accueillir des personnes virtuellement, et Zoom est la seule plateforme que nous utilisons. Est-ce exact?

Stéphan Aubé: C'est la plateforme qui avait été choisie à l'époque pour répondre aux besoins en matière d'interprétation. Oui, c'est toujours la plateforme que nous utilisons.

Blaine Calkins: D'accord, mais cela a également posé certains problèmes en matière d'interprétation. Je ne peux pas révéler ce dont j'ai discuté au sein du Bureau de régie interne, mais pouvez-vous faire le point sur notre capacité à assurer des services d'interprétation adéquats pour les événements qui ne relèvent pas des fonctions officielles de la Chambre des communes?

Auparavant, nous pouvions demander des interprètes pour les réunions de caucus d'intérêt particulier. Nous ne pouvons plus obtenir de services d'interprétation pour certaines de ces occasions. Pouvons-nous en savoir un peu plus sur les capacités en matière d'interprétation?

Eric Janse: Je vais commencer, puis M. Aubé pourra intervenir.

Nous pourrions vous fournir plus de statistiques, mais vous avez tout à fait raison, monsieur Calkins, qu'il y a malheureusement encore des réunions, des événements, etc., lors desquels il est impossible de fournir des services d'interprétation, par manque de capacité. Cela a fait l'objet de nombreuses discussions au sein du Bureau de régie interne, à tel point que lors de la dernière réunion du Bureau, le ministre responsable du Bureau de la traduction a comparu afin de discuter de la question.

C'est en grande partie un problème lié à la capacité en matière de ressources humaines au Bureau de la traduction. La Chambre a investi beaucoup de temps et d'argent dans la technologie pour s'assurer que les systèmes sont sécuritaires pour nos interprètes, mais cela demeure un problème, c'est certain.

Monsieur Aubé, avez-vous quelque chose à ajouter?

Stéphan Aubé: Monsieur Calkins, nous estimons que les systèmes d'interprétation utilisés, y compris ceux à distance, sont très sûrs. Les statistiques montrent que le nombre d'incidents que nous avons connus depuis le début de la pandémie a considérablement diminué. Nous recevons des témoignages indiquant que nos systèmes sont réputés mondialement par rapport à ceux d'autres parlements qui ont adopté des approches similaires aux nôtres. Nous sommes très confiants sur le plan de la santé et de la sécurité.

Comme vous le savez, ces dernières années, nous avons également collaboré avec le Conseil du Trésor et le comité de santé et de sécurité, car plusieurs incidents se sont produits. Nous avons satisfait à toutes les exigences qui nous ont été imposées afin de garantir que les préoccupations des interprètes en matière de santé et de sécurité soient prises en compte. En tant qu'institution, nous prenons cela très au sérieux, monsieur.

Blaine Calkins: Je vous en suis reconnaissant. Merci beaucoup.

Le plan consiste donc à poursuivre, même si cela coûte quelques millions de dollars supplémentaires, la mise à niveau des capacités permettant de mettre en place, essentiellement, un Parlement hybride, non pas nécessairement au profit des députés, mais au profit des témoins qui comparaissent devant les comités. Ai-je bien compris?

Eric Janse: Il a été décidé que le mode hybride serait maintenu, malgré la fin de la pandémie, et qu'il s'appliquerait aux députés à la Chambre et aux comités ainsi qu'aux témoins.

Par conséquent, nous, l'Administration de la Chambre, avons dû...

Blaine Calkins: Ce que je veux dire, monsieur Janse, c'est que si nous devons déclarer que le mode hybride n'est plus une option pour les députés et les sénateurs, nous continuerions tout de même à utiliser la même infrastructure pour la comparution des témoins devant les comités, à tout le moins. Ai-je bien compris? Serait-ce là la proposition que l'Administration ferait?

• (1155)

Stéphan Aubé: Ce serait la proposition, monsieur. Nous pourrions peut-être réexaminer certaines des technologies utilisées, mais pour offrir réellement ce service, nous avons besoin de technologies similaires dans ces installations.

Le président: D'accord. Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Louis. Vous avez cinq minutes.

Tim Louis (Kitchener — Conestoga, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à remercier le Président de la Chambre et tous les témoins de comparaître devant notre comité aujourd'hui. C'est une occasion importante pour nous de comprendre comment le Parlement et les entités qui le soutiennent sont dotés des ressources nécessaires pour aider chacun à s'acquitter de ses responsabilités. Cela implique que chacun soit soutenu dans son travail et que la Cité parlementaire demeure sûre et accessible à tous. Je vous remercie tous pour votre travail.

J'avais prévu de consacrer la quasi-totalité de mon temps de parole exactement à ce dont M. Calkins parlait. Avant de passer à mon prochain sujet, est-ce que quelqu'un avait quelque chose à ajouter? Je voulais parler de l'importance de l'interprétation.

[Français]

Le Canada est un pays avec deux langues officielles.

[Traduction]

C'est important. Avant d'entendre le dernier témoin, j'ai noté qu'il est important que nous puissions communiquer les uns avec les autres, mais qu'il est également important d'assurer la sécurité de tous. De plus, la technologie évolue constamment. L'une des choses que nous avons remarquées à notre retour, c'est la présence de filtres « anti-pop », je crois qu'on les appelle ainsi, sur les bureaux.

Y a-t-il autre chose que vous souhaitiez nous dire concernant l'importance de l'interprétation, les ressources dont vous avez besoin ou les décisions à prendre?

L'hon. Francis Scarpaleggia: D'après ce que je comprends, oui, vous avez tout à fait raison. Les travaux de la Chambre doivent être correctement communiqués grâce à des services d'interprétation dans les deux langues officielles. D'après ce que j'ai compris, à la lumière des discussions que nous avons eues au sein du Bureau de régie interne et des échanges auxquels a participé le ministre responsable de la transformation du gouvernement, c'est qu'il n'y a pas un énorme bassin d'interprètes dans le pays. Cela devient un défi majeur.

Quoi qu'il en soit, la traduction et l'interprétation relèvent de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Bien que de nombreux députés aient exprimé leur frustration quant à la qualité de l'interprétation, il incombe à ce ministère de veiller à ce que des services de haute qualité soient offerts lorsque cela est nécessaire. Le Bureau de régie interne collabore constamment avec ce ministère. M. Perron mérite d'être salué pour son assiduité dans le suivi de cette question.

Tim Louis: Je vous remercie. J'apprends quelques mots chaque jour grâce aux interprètes. Je les remercie donc pour leur service.

Monsieur le Président, dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné le Programme d'enregistrement des visiteurs du public comme quelque chose de nouveau. Il y a constamment un équilibre à maintenir, et monsieur Savard, vous avez évoqué la fête du Canada sur la Colline. Les Canadiens veulent participer. Nous voulons qu'ils fassent partie de la démocratie.

Il y a un équilibre à maintenir. Nous devons appliquer des mesures de sécurité rigoureuses, tout en veillant à ce que le Parlement reste ouvert et accessible à tous. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le nouveau Programme d'enregistrement des visiteurs du public et sur la manière dont vous contribuez au maintien d'un équilibre entre l'accessibilité et la sécurité?

L'hon. Francis Scarpaleggia: C'est un peu ma bête noire. En tant que parlementaire, je reçois souvent de grands groupes d'étudiants qui viennent dans un édifice comme l'édifice Wellington pour assister à un séminaire quelconque. J'ai constaté que le temps nécessaire pour faire passer ces visiteurs par les contrôles de sécurité était beaucoup trop long, alors j'en ai parlé à M. Monette et à d'autres personnes. Ils sont en train de mettre en place un système pour accélérer le traitement des visiteurs.

Je crois qu'il y a deux volets. Il s'agit d'une part d'embaucher plus de personnel, si possible, mais aussi, d'autre part, d'améliorer les systèmes. Si je comprends bien — et corrigez-moi si je me trompe, car je n'ai pas une vue d'ensemble de la situation —, lorsque les gens arrivent, disons, à l'édifice Wellington, les agents de sécurité peuvent consulter un système centralisé et voir les noms sur la liste, ce qui doit leur faire gagner du temps lors des contrôles qu'ils doivent effectuer. Est-ce exact?

• (1200)

Mitch Monette: Je vais laisser le Bureau du sergent d'armes répondre à cette question, étant donné qu'il dirige le nouveau programme d'enregistrement des visiteurs.

Paul Mellon: En ce qui a trait à ce programme, nous avons relevé des lacunes dans les processus actuels. Nous avons travaillé sans relâche avec les Services numériques et Biens immobiliers pour améliorer ces processus et accélérer le flux. Nous avons pris en charge certains aspects. Notre rôle est de nous assurer de savoir à tout moment qui se trouve dans nos édifices, sans pour autant entraver l'accès à ceux-ci. C'est l'objectif principal de notre travail. C'est ce que nous nous efforçons de faire.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à M. Jackson, pour cinq minutes.

Grant Jackson (Brandon — Souris, PCC): Merci à vous, monsieur le Président, et à votre équipe, d'être ici.

Je voudrais revenir sur certaines questions concernant l'interprétation dans le cadre du Parlement hybride. Je suis un nouveau député, alors je ne connais pas l'ancien système auquel les députés avaient recours avant la pandémie.

Je suis simplement curieux. La participation en ligne est fréquente dans les comités, particulièrement chez les témoins. Je viens d'une région rurale du Manitoba, et si un témoin de là-bas doit comparaître devant un comité, il est très difficile et coûteux pour lui de se rendre à Ottawa, donc je vois l'avantage de ce système.

Je me demande s'il existe un moyen de conserver ce système pour les comités, mais pas pour la Chambre. A-t-on vérifié si ce serait possible?

Jeffrey LeBlanc (sous-greffier, Procédure, Chambre des communes): Monsieur Jackson, bien sûr, la décision finale reviendra aux députés quant à ce qu'ils souhaitent utiliser. Il y a des coûts associés à son utilisation à la Chambre. C'est évident.

Aujourd'hui, le système est principalement utilisé à la Chambre pour l'application de vote. Très peu de députés participent à distance pour prononcer des discours, par exemple. Il y en a, mais pas beaucoup. Je pense que son principal intérêt réside dans l'éventualité où il y aurait une défaillance du système de vote. Les députés auraient alors la possibilité de participer par vidéoconférence et de faire compter leur vote.

Existe-t-il une autre solution? Si les députés font savoir qu'ils ne souhaitent plus de participation hybride à la Chambre, pourrions-nous trouver une solution de rechange? Nous le pourrions probablement, et cela permettrait sans doute de réaliser des économies.

Grant Jackson: Je vous remercie pour ces précisions. J'apprécie cette réponse très claire.

Je tiens à préciser que l'application de vote elle-même ne dépend pas de l'existence d'une option de participation virtuelle à la Chambre. Cette option constitue simplement un filet de sécurité.

Jeffrey LeBlanc: C'est exact. Si l'application de vote échoue, alors le filet de sécurité est la vidéoconférence.

Grant Jackson: D'accord. Merci beaucoup.

Avez-vous une estimation approximative des économies que nous pourrions réaliser si la participation par Zoom était supprimée pour la Chambre uniquement?

Jeffrey LeBlanc: Selon nos calculs, cela représente environ 1,2 million de dollars pour la Chambre.

Grant Jackson: Est-ce un montant annuel?

Jeffrey LeBlanc: Oui.

Grant Jackson: Merci beaucoup.

Encore une fois, aidez-moi, car je suis nouveau. Est-ce une décision prise par le Bureau de régie interne?

Jeffrey LeBlanc: La décision d'adopter un mode de fonctionnement hybride a été prise par la Chambre. Une motion a été adoptée à la Chambre pour offrir aux députés la possibilité de participer par vidéoconférence.

Grant Jackson: Dans ce cas, pour supprimer une partie de cette mesure, il faudrait également passer par une motion de la Chambre, et non par le Bureau.

Jeffrey LeBlanc: C'est exact.

Grant Jackson: Merci beaucoup.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Vous avez deux minutes.

Grant Jackson: C'est parfait.

Monsieur Monette, lors de votre dernière comparution devant notre comité, nous avons eu des discussions concernant les ressources dont votre équipe aurait besoin pour ce qui est des drones dans la Cité parlementaire. Y a-t-il eu d'autres discussions concernant les ressources dont votre équipe a besoin pour évaluer et gérer la présence d'un drone qui se trouverait potentiellement dans la Cité parlementaire à des fins illicites, et qu'est-il advenu de ces discussions depuis votre dernière comparution?

Mitch Monette: Le programme sur les drones est un sujet sensible, mais je peux vous dire que nous avons progressé dans l'élaboration de notre programme grâce aux discussions avec nos partenaires.

L'expert en matière de drones et de systèmes anti-drones est la GRC. Elle dispose d'une équipe et la maintient en place. Nous en sommes maintenant à évaluer et à étudier comment nous pouvons collaborer avec ces partenaires, tous nos partenaires, sur un programme de lutte contre les drones.

Au Conseil de sécurité stratégique de la région de la capitale nationale, ou CSSRCN, un conseil composé des chefs de police et des directeurs du comité du renseignement d'organismes d'application de la loi, dont je fais partie, nous avons récemment lancé un groupe de travail pour examiner comment nous pouvons mieux aborder ce programme. Nous disposons déjà de certaines technologies en place.

En termes de ressources, aucune n'est requise. Nous évaluons et développons ce programme en interne. Toutefois, dans l'avenir, et à mesure que nous définirons l'orientation de notre programme, nous devrons peut-être solliciter des ressources supplémentaires. Pour l'instant, les choses avancent bien.

• (1205)

Grant Jackson: Juste pour être clair, vous êtes satisfait de l'état d'avancement du programme.

Mitch Monette: Oui, tout à fait.

Grant Jackson: Très bien.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à Mme Fancy.

J'aurais dû souhaiter plus tôt la bienvenue à Mme Fancy et à Mme Vandenberg en tant que nouvelles membres.

Allez-y, je vous en prie.

Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.): Merci beaucoup.

Je suis une nouvelle membre de ce comité, et c'est ma première année, au même titre que M. Jackson. La seule différence, c'est que je suis une femme, et l'une des premières choses que j'ai remarquées en entrant ici aujourd'hui, c'est un groupe de témoins exclusivement masculin qui représente la Chambre des communes et des députés masculins chez les conservateurs, ainsi que tous les collaborateurs masculins présents ici. Certaines de mes questions portent sur la représentation, car c'est important. Quelques-unes seront liées à la sécurité, puis j'aurai quelques points à aborder à la fin.

En tant que femme dans ma circonscription, je suis confrontée depuis quelques semaines à une affaire de harcèlement de la part d'un homme de ma circonscription. J'ai dû annuler tous mes événements publics déjà annoncés.

La collaboration avec le Bureau du sergent d'armes a été absolument formidable et exceptionnelle, mais actuellement, lorsque je suis dans ma circonscription, je dois obligatoirement être escortée par du personnel pour me rendre à mon véhicule et en revenir. Je dois également renforcer considérablement la sécurité dans ma maison et ma circonscription. Comme je vis dans une circonscription rurale, je dispose de trois bureaux de circonscription, ce qui augmente encore le niveau de sécurité. On se demande: « Où est Jessica aujourd'hui? »

Ma question est la suivante: constatez-vous des tendances particulières, notamment que les femmes occupant des fonctions électives seraient ciblées? Je pose cette question, car cela m'arrive uniquement parce que je suis une élue. En quoi cela diffère-t-il de ce qui arrive aux députés masculins?

Paul Mellon: Si vous nous demandez s'il existe des tendances spécifiques, nous nous efforcerons d'approfondir l'analyse à ce sujet. Nous savons que les comportements menaçants à l'égard des femmes députées diffèrent de ceux qui visent les députés masculins. C'est évident.

Les comportements misogynes en ligne à l'égard des femmes députées sont très manifestes. Toutefois, si la situation s'aggrave, nous procéderons à une évaluation, et je pourrai vous tenir au courant de l'état d'avancement de notre travail.

Les comportements menaçants à l'égard des femmes députées et des députés masculins sont nettement différents.

Jessica Fancy: Je vous encourage vivement à vous pencher là-dessus et à envisager une analyse comparative entre les sexes plus. Je sais que mon collègue en a parlé tout à l'heure, et vous avez indiqué que cela ne figure pas actuellement parmi vos principaux critères d'analyse statistique, si j'ai bien compris. Si vous pouviez le

faire, cela serait très utile. Je dis cela parce que nous avons appris lors des dernières élections que de nombreuses femmes de tous les partis ne se sont pas présentées ou n'ont pas renouvelé leur candidature, c'est pourquoi je vous le recommande vivement.

Toujours sur le thème des nouveaux membres et des cas de harcèlement dans l'enceinte du Parlement, dans les circonscriptions ou dans les bureaux à domicile, y a-t-il eu des changements dans le nombre de plaintes ou de signalements?

Paul Mellon: Pourriez-vous répéter cette question?

Jessica Fancy: En ce qui concerne les députés qui travaillent soit ici au Parlement, soit dans leur circonscription à domicile, a-t-on constaté une augmentation du nombre de plaintes pour harcèlement, et de quoi s'agit-il?

• (1210)

Paul Mellon: Il n'y a pas eu d'augmentation cette année. Le nombre de plaintes a atteint son pic en 2024. Il s'est stabilisé, si l'on peut dire. Le nombre de plaintes reste stable. Si l'on examine les plaintes en ligne ou sur les réseaux sociaux, cela varie. On est submergé, pour ainsi dire. Cependant, à l'heure actuelle, le nombre de plaintes que nous recevons s'est pratiquement stabilisé entre 2024 et 2025.

Jessica Fancy: Je vous remercie beaucoup et j'attends avec impatience des mises à jour sur la manière dont vous allez effectuer l'ACS Plus à cet égard.

Paul Mellon: Si je peux apporter une précision, ce n'est pas que nous ne suivions pas cette question; c'est simplement que je n'ai pas ces informations sous la main pour le moment.

Jessica Fancy: Je vous serais reconnaissante de nous fournir l'information sur ce sujet. Ce serait vraiment utile.

Nous avons un peu discuté du modèle hybride aujourd'hui, et je tiens à souligner aux fins du compte rendu les avantages qu'il offre. Des députés sont de service à la Chambre, et je sais que ma collègue a dit qu'elle était de retour après une intervention chirurgicale. Le fait de pouvoir continuer à exercer nos fonctions au lieu de devoir prendre un congé spécifique est un avantage.

De plus, je viens d'une communauté rurale. Le Canada est un pays tellement vaste, et le fait de disposer d'un environnement hybride permet aux gens de témoigner, même lorsqu'ils sont dans l'impossibilité de se déplacer jusqu'à Ottawa pour comparaître comme témoins. Un autre avantage est de pouvoir voter à court préavis.

En tant que femme, je tiens également à dire que lors de mes discussions avec les services de sécurité, le sergent d'armes s'est montré très serviable et solidaire. Cela est pour vous dire que je ne vise pas à dénigrer votre travail...

Le président: Je dois vous interrompre. Je suis désolé. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Nous passons maintenant à Mme Normandin.

[Français]

Vous avez la parole pour trois minutes.

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Janse, j'aimerais revenir rapidement sur la question des interprètes.

Je comprends qu'il y a une forme de rareté liée à la disponibilité des interprètes. J'aimerais vous entendre parler de l'incidence que ça a sur autre chose que la Chambre et les comités. J'imagine que c'est à la Chambre et aux comités qu'on accorde la priorité, plutôt qu'à des événements parlementaires, des rencontres informelles ou des missions, par exemple. Une pression additionnelle est-elle sentie du côté des autres demandes d'interprétation qui ne sont pas liées directement aux travaux des comités ou de la Chambre?

Eric Janse: Je pourrais commencer à répondre, et un de mes collègues pourrait continuer.

C'est une bonne question, madame Normandin.

Effectivement, la priorité est toujours accordée à la Chambre, puis aux comités, puis aux caucus nationaux. Des fois, un caucus régional ou un caucus thématique fait une demande pour des services d'interprétation, mais le Bureau de la traduction n'est pas en mesure de fournir ces ressources.

Christine Normandin: J'aimerais maintenant vous entendre parler d'un autre sujet, soit la provenance des différentes menaces en ligne que les députés peuvent subir.

A-t-on répertorié les pays d'où proviennent ces menaces? Le cas échéant, y a-t-il présentement des pays qui lancent davantage d'attaques envers les membres du Parlement?

Benoît Dicaire: C'est encore une fois une bonne question de votre part, madame Normandin.

Assurément, certains pays sont plus financés et plus investis lorsqu'ils ciblent le Parlement et les parlementaires. Vous ne serez pas surprise d'apprendre que ces pays comprennent la Chine, l'Inde et la Russie. Ce sont des données publiques, je ne révèle pas de secrets nationaux en disant ça.

Par ailleurs, il y a aussi des pays émergents dont je ne peux malheureusement pas parler ici.

Cela dit, il s'agit vraiment d'une menace constante non seulement envers les composantes et l'institution du Parlement, mais aussi envers les parlementaires directement. Vous avez vu l'émergence de l'IA et les nouveaux vecteurs d'attaque, comme l'hypertrucage, la propagande d'information, la mésinformation et la désinformation. Plusieurs vecteurs sont nouveaux et émergents, et il faut les prendre en compte.

Christine Normandin: Monsieur le président, avais-je deux minutes et demie ou cinq minutes?

[Traduction]

Le président: Vous aviez trois minutes, mais je pense qu'il y avait une question de suivi.

• (1215)

[Français]

Paul Mellon: Effectivement.

Notre programme de sources ouvertes pour les menaces contre les députés montre que la plupart des menaces viennent du Canada. Certaines d'entre elles viennent de l'extérieur du pays, mais, pour être honnête, je vous dirais que la plupart viennent des Canadiens.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Cooper, vous avez cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Michael Cooper: Je vous remercie, monsieur le président.

Les séances hybrides à la Chambre coûtent 1,2 million de dollars par an aux contribuables. Quel est le taux moyen d'utilisation quotidienne par les députés de la participation à distance aux séances de la Chambre des communes? Par « participation », je fais spécifiquement référence aux députés qui participent aux séances via Zoom, et non à ceux qui appellent ou se connectent sur Zoom pour expliquer leur vote.

Jeffrey LeBlanc: Je ne dispose pas de statistiques pour la Chambre. J'ai toutefois quelques chiffres sur les comités. Je soupçonne toutefois que ce nombre est très faible. Comme vous l'avez constaté, très peu de membres participent activement en prenant la parole ou en posant des questions en ligne.

Michael Cooper: Pourriez-vous fournir les chiffres pour la Chambre?

Jeffrey LeBlanc: Nous ferons de notre mieux pour vous les transmettre, monsieur, absolument.

Michael Cooper: D'accord. Qu'en est-il des comités?

Jeffrey LeBlanc: En ce qui concerne les comités, les statistiques que nous avons préparées montrent qu'en moyenne, environ les deux tiers des réunions publiques des comités comptent une participation virtuelle. Lorsqu'il y a seulement un député qui participe virtuellement, cela représente environ 11 %. Lorsqu'il y a seulement un seul témoin, le taux est d'environ 41 %. Dans environ 15 % des réunions, c'est un député et un témoin qui participent virtuellement. Ces chiffres concernent les réunions publiques.

Michael Cooper: Des députés participent aux comités via Zoom 11 % du temps.

Jeffrey LeBlanc: Lorsqu'il y a seulement un membre qui participe virtuellement, cela représente environ 11 %. Lorsqu'il y a un député et un témoin qui participent à distance, cela représente environ 15 %.

Michael Cooper: Je vous remercie pour ces précisions.

Je vais changer de sujet. Je crois savoir que le Bureau de régie interne a déjà parlé publiquement du nombre d'employés des communications que compte l'Administration de la Chambre. Combien d'employés des communications l'Administration de la Chambre emploie-t-elle actuellement?

Eric Janse: Je crois qu'il y en a actuellement 33.

Michael Cooper: Ce chiffre inclut-il les employés de l'Administration de la Chambre qui soutiennent la Tribune de la presse parlementaire?

Eric Janse: Le secrétariat de la Tribune de la presse parlementaire est une entité distincte au sein de l'Administration de la Chambre.

Michael Cooper: Il y a toutefois des employés de la Chambre des communes qui soutiennent la Tribune de la presse parlementaire.

Eric Janse: C'est exact.

Michael Cooper: Combien y en a-t-il exactement?

Eric Janse: Je devrais avoir cette information. Je pense qu'il y en a environ 12, mais nous pourrions vous communiquer le chiffre exact, monsieur Cooper.

Michael Cooper: Existe-t-il des mécanismes de recouvrement des coûts auprès des grands médias, qui se trouvent à bénéficier d'un soutien?

Eric Janse: À ma connaissance, non. Dire que nous aidons les médias est une façon de présenter les choses. Une autre façon est de dire que nous appuyons les parlementaires sur le plan de leurs relations avec les médias. C'est pour cette raison que le secrétariat de la Tribune de la presse parlementaire existe depuis si longtemps.

Michael Cooper: Il n'existe aucun mécanisme de recouvrement des coûts. Par exemple, sur les 1,4 milliard de dollars alloués à CBC, aucun remboursement n'est versé à la Chambre des communes.

Eric Janse: Pas à ma connaissance.

Michael Cooper: D'accord.

En ce qui concerne les services de traduction et d'interprétation, monsieur Aubé, vous avez indiqué que le nombre d'incidents au cours desquels des interprètes ont été blessés avait diminué. Toutefois, serait-il juste de dire que, depuis le passage à un parlement hybride, on a constaté une augmentation considérable du nombre de blessures?

Stéphan Aubé: Il y a eu une augmentation par rapport à la période précédant le Parlement hybride, monsieur.

Michael Cooper: Je crois comprendre qu'à un moment donné il y avait neuf fois plus d'incidents.

Stéphan Aubé: Je n'ai pas les statistiques sous les yeux, monsieur, mais il y a bel et bien eu une augmentation.

Michael Cooper: Monsieur LeBlanc, vous semblez acquiescer pour confirmer ce chiffre.

Jeffrey LeBlanc: Je ne connais pas le pourcentage exact, mais on peut dire sans se tromper qu'il y a eu une augmentation.

Michael Cooper: Combien y a-t-il eu de blessures, par exemple, en 2019, l'année précédant le passage à un Parlement hybride?

Stéphan Aubé: Je n'ai pas ce chiffre sous la main. Nous avons fourni des statistiques au Bureau, et nous pourrions vous les transmettre.

• (1220)

Michael Cooper: Si vous le pouvez, tâchez de nous fournir cette information.

Monsieur Aubé, vous avez indiqué que ce chiffre était en baisse. Pouvez-vous nous donner plus de détails sur les statistiques relatives aux accidents du travail?

Stéphan Aubé: Je ne voudrais pas m'exprimer à ce sujet, monsieur, avant que.... Je vous fournirai le chiffre exact. Nous avons transmis cette information au Bureau, et nous aimerions vous le communiquer également.

Le président: Vos cinq minutes sont écoulées, presque à la seconde près. Je vous ai peut-être enlevé une seconde, que je vous rendrai plus tard.

Je dois dire honnêtement que tous les autres ont dépassé leur temps de parole. Vous êtes le seul à qui j'ai enlevé du temps. Je vous présente mes excuses.

Je vais donner la parole à Mme Kayabaga pour cinq minutes. Après son tour, la période de questions sera terminée. Je vais alors suspendre la séance pendant quelques minutes, puis nous aurons quelques éléments à mettre aux voix. Je lèverai ensuite la séance.

Madame Kayabaga, vous avez la parole pour cinq minutes.

L'honorable Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

En ce qui concerne l'état de préparation de la Chambre des communes, il est évident que le modèle hybride a été instauré en raison de la pandémie de COVID. Si nous abandonnions ce modèle, quel serait le coût associé au rétablissement de ce modèle hybride en cas d'urgence, qu'il s'agisse d'une pandémie ou de toute autre situation?

Pourriez-vous également mentionner le coût de sa mise en place initiale? Quels défis avez-vous rencontrés et quelles leçons en avez-vous tirées?

Jeffrey LeBlanc: En ce qui concerne les coûts de mise en place, plusieurs types de coûts sont à prendre en compte. Il y a eu un coût technologique lié aux outils utilisés et à l'infrastructure qu'il a fallu bâtir pour les soutenir. Une grande partie des coûts découle toutefois du personnel qui a été recruté pour soutenir les différentes séances, tant à la Chambre qu'en comité.

Je peux vous fournir les chiffres exacts, mais je ne les ai pas sous la main pour le moment.

L'hon. Arielle Kayabaga: Combien de membres du personnel?

Jeffrey LeBlanc: Eh bien, je pourrai vous donner le chiffre plus tard.

L'hon. Arielle Kayabaga: Je vous en serais reconnaissante.

Vous devriez alors les mettre à la porte. N'est-ce pas?

Jeffrey LeBlanc: Si la Chambre souhaitait supprimer les séances hybrides, la question qui se poserait alors serait: comment les témoins participeraient-ils? Continuerions-nous à offrir ce service aux témoins?

Je ne sais pas si nous pourrions revenir au système qui était en place avant la pandémie, où nous faisons venir les gens dans des studios. Je ne crois pas que ce modèle de fonctionnement existe encore. D'une certaine manière, je pense que nous devrions continuer à offrir une forme de service de vidéoconférence pour les comités.

Stéphan Aubé: Si vous me le permettez, j'ajouterais que l'un des avantages dont nous avons bénéficié est que la même infrastructure est également utilisée pour la télédiffusion des séances. Toutes les séances de comité sont désormais télédiffusées, alors qu'avant la pandémie, les séances faisaient l'objet d'une transmission audio uniquement. Grâce à l'infrastructure vidéo mise en place pour chaque comité, nous avons désormais la possibilité de télédiffuser tous les comités.

L'hon. Arielle Kayabaga: Diriez-vous que c'est un système qui fonctionne bien et que vous avez l'intention de...? Je devrais peut-être reformuler la question. Une fois que nous aurons emménagé dans l'édifice du Centre, quels systèmes audiovisuels prévoyons-nous de mettre en place pour que nos activités à la Chambre des communes — en particulier celles des comités — soient accessibles à nos communautés?

Stéphan Aubé: M. Dicaire pourra compléter ma réponse.

Nous avons un vaste programme qui examine en permanence les technologies utilisées au sein des comités. Faire une déclaration sur les technologies que nous utiliserons dans sept ans... C'est trop loin dans le temps, mais je peux dire que nous réévaluons cela en permanence.

Le dirigeant principal de l'information procède à une réévaluation constante. Nous travaillons avec des parlements du monde entier pour évaluer leurs pratiques. Nous connaissons les besoins. Nous nous concentrons sur ces besoins. Si le besoin est de télédiffuser les séances des comités, nous veillerons à ce que l'infrastructure soit en place afin d'offrir ce service. Nous ne nous concentrons pas sur des technologies spécifiques à ce stade-ci.

L'hon. Arielle Kayabaga: Je comprends.

Pour revenir à ma question initiale, dites-moi quelles leçons vous pensez avoir tirées du modèle hybride.

Stéphan Aubé: J'étais là pendant la pandémie. Nous travaillions selon un calendrier très serré pour permettre la reprise des travaux au Parlement. Il faut disposer du temps nécessaire pour planifier la mise en place de ces services afin de garantir la santé et la sécurité des personnes et de répondre aux exigences parlementaires pour assurer et maintenir le fonctionnement du Parlement.

Enfin, quoi que vous mettiez en place au sein de cette organisation, dès que vous commencez à le rendre public, vous devez disposer d'une infrastructure redondante et résiliente afin de garantir que ces travaux puissent se poursuivre. Cela nécessite beaucoup de planification, de nombreux tests, l'engagement de cette organisation ainsi que les ressources nécessaires pour assurer le service.

• (1225)

L'hon. Arielle Kayabaga: Évidemment, si l'infrastructure que vous avez mise en place pour le modèle hybride devait être supprimée, y compris les services d'interprétation et la possibilité de communiquer dans une langue que tout le monde peut comprendre — leur propre langue et les langues officielles du Canada... Si nous devons supprimer ce modèle, que se passerait-il?

Stéphan Aubé: Comme je l'ai dit, il faudrait modifier le mode de fonctionnement actuel des comités. Il s'agit d'un service offert aux Canadiens. C'est le point le plus important que nous devrions examiner. Il ne serait plus possible de télédiffuser les séances de comité. Nous devrions revenir aux transmissions audio. Avant la pandémie, nous planifions la comparution des témoins dans des comités afin qu'ils puissent témoigner. Nous ne serions pas en mesure d'offrir le service à la demande que nous proposons actuellement.

Le président: Merci beaucoup.

Je vais suspendre la séance pendant une minute pour libérer les témoins.

• (1225)

(Pause)

• (1230)

Le président: Bienvenue de nouveau, tout le monde.

Il a été suggéré de regrouper les quatre crédits du budget des dépenses. Est-ce bien cela?

Des députés: D'accord.

CHAMBRE DES COMMUNES

Crédit 1— Dépenses du programme.....467 147 265 \$

(Le crédit 1 est adopté avec dissidence.)

COMMISSION DES DÉBATS DES CHEFS

Crédit 1— Dépenses du programme.....3 422 808 \$

(Le crédit 1 est adopté avec dissidence.)

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Crédit 1— Dépenses du programme.....65 189 821 \$

(Le crédit 1 est adopté avec dissidence.)

SERVICE DE PROTECTION PARLEMENTAIRE

Crédit 1— Dépenses du programme.....106 149 851 \$

(Le crédit 1 est adopté avec dissidence.)

Le président: D'accord. Les crédits sont adoptés avec dissidence.

Madame Kayabaga, allez-y.

L'hon. Arielle Kayabaga: Monsieur le président, je souhaiterais demander le consentement unanime pour déposer une motion.

Le président: Allez-y.

L'hon. Arielle Kayabaga: Je vais vous lire la motion. Je crois que nos collègues proposeront un amendement amical, mais pour le moment, la motion se lit comme suit:

Que, dans le cadre de l'examen du projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et édictant la Loi de 2026 visant à changer le nom de certaines circonscriptions électorales, le Comité tienne trois réunions: le mardi 5 mai avec le ministre et des représentants du gouvernement; et les jeudi 7 et mardi 26 mai avec des témoins. Que le Comité procède à l'examen article par article du projet de loi le jeudi 28 mai. Que la date limite pour la soumission des listes de témoins soit fixée au vendredi 1^{er} mai à midi et que la date limite pour la soumission des amendements soit fixée au lundi 25 mai à midi.

Si j'ai bien compris, l'amendement amical proposé par mon collègue consistera à remplacer le mot « procède » par « entreprenne ».

Michael Cooper: Oui.

Le président: C'est excellent.

Y a-t-il consentement unanime pour adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

Le président: L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>